

# Aménagement du territoire

Asnières sur Seine a clairement formalisé dans son Plan Local d'Urbanisme sa volonté de préserver une ville « à taille humaine » : avec, notamment, pour objectifs de favoriser un développement harmonieux sur l'ensemble du territoire et de replacer la Nature au cœur de la ville. Les habitants – notamment du centre-ville – sont d'ailleurs très attachés à leur cadre de vie. Mais un autre enjeu, crucial, consiste à renforcer la cohérence urbaine du territoire. Cela passe en particulier par une réduction des inégalités sociales et territoriales entre les quartiers du centre et les Hauts d'Asnières, et par l'accompagnement des quartiers Est, en pleine mutation.

## 1. Une ou plusieurs villes ? Un enjeu majeur de cohérence territoriale

*Asnières sur Seine, située au cœur de la boucle nord de la Seine est un territoire qui présente plusieurs visages et des quartiers juxtaposés, dont les formes d'urbanisme hétérogènes décrivent de façon contrastée des réalités sociologiques bien différentes.*

### Un territoire qui s'inscrit dans un ensemble régional

Un des objectifs du Plan local d'Urbanisme (PLU), est d'affirmer le positionnement d'Asnières au cœur du territoire de la boucle de Seine (encadré). La Ville est considérée par le SDRIF (Schéma de développement de la région Ile-de-France) comme un « secteur de redéveloppement », ayant pour vocation de favoriser une meilleure articulation entre Paris et sa banlieue proche ; et d'assurer une valorisation économique et urbaine du centre de l'Ile-de-France. Dans le cadre de cette planification, la desserte d'Asnières ne peut que s'améliorer. La ligne 13 a déjà été prolongée jusqu'au nord (Asnières-Gennevilliers) et le tramway T1 le sera également (fin 2011) jusqu'au métro.

De plus, le projet du Grand Paris repositionne Asnières au sein d'un réseau de transport d'envergure métropolitaine. Le projet de loi adopté le 7 octobre 2009 vise à définir les modalités de réalisation d'une double boucle de métros automatiques reliant les aéroports internationaux, les gares TGV et une dizaine de pôles de développement économique (la Défense, le Bourget, la région de Noisy, l'aéroport de Roissy, etc.).



Les objectifs du Projet d'aménagement et de développement durable s'inscrivent dans ceux du SDRIF :

- renforcer l'unité de la commune
- améliorer l'environnement et le cadre de vie
- mieux intégrer les quartiers sociaux
- confirmer sa vocation économique portuaire, logistique et industrielle tout en favorisant une diversification des activités et de l'habitat dans une perspective de croissance cohérente de l'habitat et des emplois
- affirmer la Seine comme vecteur de recomposition de l'espace.

## Aménagement du territoire

Asnières, sur le tracé reliant le pôle financier de la Défense au pôle de la création Pleyel, a donc une carte à jouer.

### Un périmètre communal atypique

Le territoire d'Asnières présente une forme atypique : le quartier des Grésillons (les quartiers Est, en bord de Seine), le quartier Bécon, et le triangle entre la rue des Bas, l'avenue Gabriel Péri et la rue Basly représentent des excroissances territoriales.

#### PLAN DU TERRITOIRE COMMUNAL



Source : Site Internet de la Ville

Cette forme peut expliquer que certains quartiers semblent davantage tournés vers les communes limitrophes que vers le centre-ville d'Asnières : les Hauts d'Asnières vers Gennevilliers et Colombes ; les quartiers Bac et Bécon vers Bois-Colombes ; les quartiers Est, vers Gennevilliers et Clichy.

Les quartiers Centre-ville et Bac Bécon Flachet sont bien desservis (le centre-ville est à 5 min de la gare Saint-Lazare par le train).

### Une coupure sociale du territoire

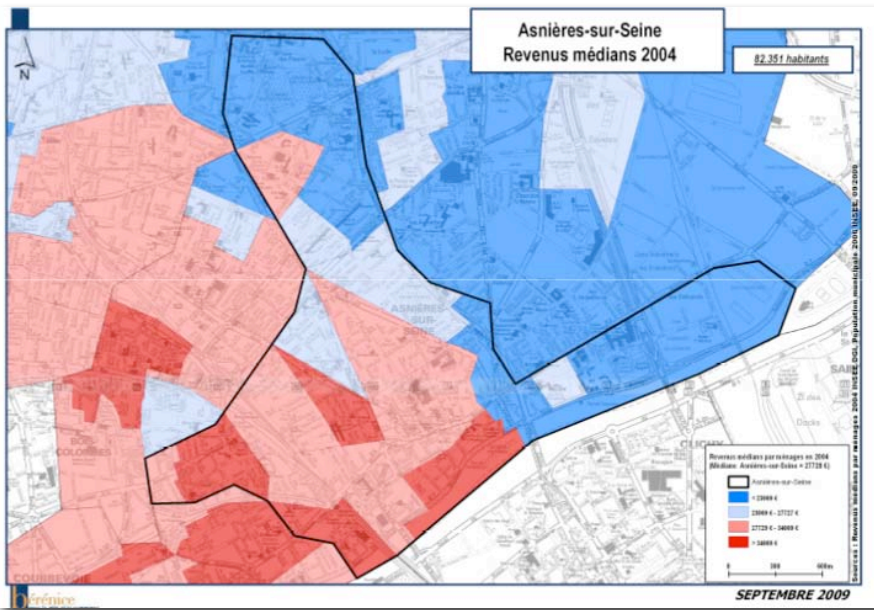
Les inégalités sociales sont facilement repérables sur le territoire. Si l'on se base sur l'étude du revenu médian 2004, il apparaît que les quartiers Nord et Est abritent les populations les moins riches, tandis que celles du centre-ville et du quartier Bécon Flachet (quartiers pavillonnaires) se situent dans la fourchette la plus haute.

Les prix immobiliers restent encore peu élevés pour une commune de première couronne parisienne.

## Aménagement du territoire

La carte suivante illustre cette caractéristique, qui dépasse par ailleurs les limites communales (il apparaît une nette coupure Est-Ouest, de part et d'autre de l'avenue d'Argenteuil).

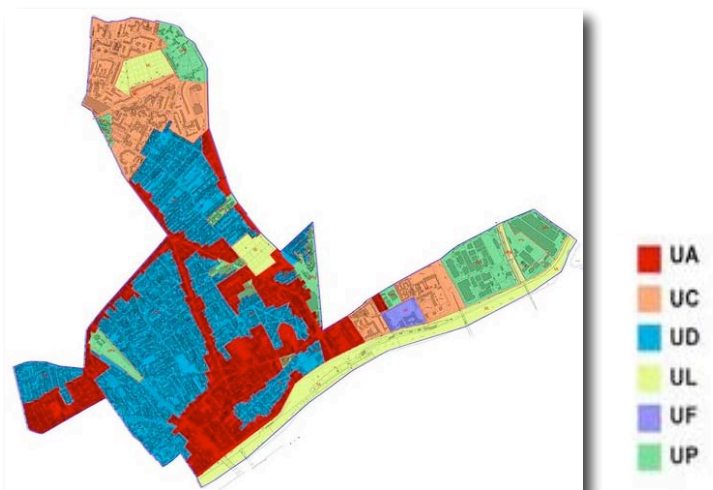
**CARACTERISTIQUE DES QUARTIERS ASNIEROIS  
SELON LE REVENU MEDIAN DES HABITANTS, EN 2004**



Source : Etude Bérénice, septembre 2009

Cette disparité se traduit également dans la typologie de l'habitat : les logements collectifs et sociaux sont situés principalement dans les quartiers Est et les Hauts d'Asnières (zones UC), tandis que l'habitat pavillonnaire est une typologie caractéristique des quartiers Flachat ou du Ménil (zones UD). Le quartier centre-ville, lui, est caractérisé par des maisons de ville et des immeubles anciens de qualité architecturale (zones UA).

**PLAN DE ZONAGE DU PLU (2006)**



### LES ORIENTATIONS DU PLU :

1. Affirmer le rôle d'Asnières dans son territoire, en bord de Seine.
2. Améliorer le niveau des services aux habitants.
3. Répondre aux besoins en logements, notamment pour les familles.
4. Requalifier et réaménager certains espaces publics.
5. Favoriser le maintien des commerces de proximité.
6. Améliorer l'offre de stationnement.
7. Améliorer le réseau viaire et les déplacements, redessiner le maillage des liaisons douces.
8. Développer les espaces verts.
9. Assurer le développement de la ville en veillant à l'harmonie entre activités économiques et habitat.
10. Préparer l'évolution des anciens sites d'activités et les mutations futures des sites industriels.
11. Protéger et mettre en valeur le patrimoine vert de la ville.
12. Ouvrir la ville sur la Seine.
13. Prendre en compte les caractéristiques des différents quartiers et permettre des évolutions qui intègrent une qualité d'insertion dans l'environnement.
14. Protéger le patrimoine bâti, promouvoir une qualité architecturale.
15. Prendre en compte les risques et nuisances existants.
16. Accompagner la réalisation de projets de transports en commun.
17. Préparer l'évolution des anciens sites d'activités et le renouvellement urbain des friches industrielles.
18. Permettre la mise en œuvre des projets de restructuration : renouvellement urbain du quartier Voltaire, ANRU.

## Aménagement du territoire

Cette coupure du territoire - que nous retrouvons sous bien d'autres aspects, dans d'autres thématiques de ce pré-diagnostic - est évidemment l'un des enjeux majeurs du territoire au regard du développement durable.

Par les conséquences que cette fracture induit sur le « vivre ensemble », sur les solidarités et le volet social de l'Agenda 21, mais aussi, indirectement, sur son volet environnemental (déplacements), elle constitue l'un des axes d'analyse et d'action prioritaires, dans ce qui devra devenir un plan d'actions Agenda 21 efficace, au regard du développement durable.

### Deux quartiers de faible mixité

Deux quartiers présentent une plus faible mixité fonctionnelle :

1/ La zone pavillonnaire Bac Bécon Flachat à l'ouest de la commune (qui abrite des familles relativement aisées). Le PLU souhaite affirmer la mixité urbaine dans la partie sud de ce quartier (zones UA en rouge sur la carte précédente) mais conserver une tranquillité propre aux quartiers pavillonnaires (avec notamment une réduction du Coefficient d'Occupation des Sols, de 1,3 ou 0,7 selon les zones, à 0,5, et une emprise au sol de 45%).

L'emprise au sol définit sur quelle surface il est possible de construire. Un coefficient de 45% traduit donc une volonté d'aérer l'espace urbain dans ces zones.

2/ Les Hauts d'Asnières, caractérisés par un habitat social collectif (zone UC, en orange sur la carte précédente), qui aujourd'hui bénéficient d'une opération de renouvellement urbain. Ce quartier (achevé dans les années 1970) est directement issu du traitement des bidonvilles des années 1950. Cette opération avait permis de loger 3 000 familles. Elle s'était accompagnée de la création d'équipements scolaires, de commerces et d'équipements sportifs.

Les quartiers Est regroupant jadis les activités industrielles sont en pleine mutation : les opérations de ZAC Bord de Seine et Parc d'Affaires permettent de requalifier ces espaces en intégrant à l'habitat, des espaces d'activité, des équipements publics...

L'emploi est peu développé dans ce quartier, mais la démolition de la barre des Gentianes (dans le quartier des Fleurs) permettra de libérer une emprise foncière et d'y implanter des activités nouvelles.

### Une ville, ou six villes ?

Globalement, l'analyse du territoire confirme ce qu'une visite approfondie permet de mettre facilement en exergue : par leur architecture, leur urbanisme, leur sociologie, les différents quartiers de la Ville d'Asnières semblent davantage « juxtaposés » qu'intégrés.

## Aménagement du territoire

La lisibilité du territoire ne se fait pas sans ruptures :

- Les quartiers Nord, leurs tours cernées d'espaces verts ouverts, plus ou moins humanisés...
- Les villas souvent cossues du quartier Flachat, aux jardins privatifs invisibles derrière leurs murs de meulière.
- Les apparences haussmaniennes des maisons de ville et des immeubles du centre.
- Les ateliers du quartier Voltaire, héritages d'un passé industriel et commerçants en voie d'appropriation par une population aisée, en quête d'espaces originaux à rebâtir (« bobos »).
- Les bords de Seine, et leurs sièges sociaux de verre et d'acier.
- Les zones de transition Nord/Sud, où se mêlent encore des friches de la vieille « zone » parisienne, et des habitats populaires de faible hauteur.

Le tissu urbain d'Asnières décrit ainsi une ville plurielle, renvoyant à des sociologies très diverses, des consommations d'espace très différentes, et probablement, des besoins très distincts, y compris au regard du développement durable.

La (re)construction d'un lien commun, autour d'un projet territorial unique, devra tout à la fois prendre en compte ces diversités, et – sans les nier – tenter d'en tirer des complémentarités, plutôt que des oppositions ; ceci dans une vision d'aménagement durable visant à bâtir, à long terme, une ville multiple, mais soudée dans l'espace ; et dans le projet d'un avenir commun.

### **Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.**

- La forme atypique de la commune est une contrainte majeure : les quartiers sont mal reliés entre eux et mal connectés au centre-ville. Les mauvaises liaisons entre les secteurs ont des répercussions très concrètes dans la vie quotidienne des Asniérois. Des assistantes maternelles du nord sont au chômage alors qu'une demande de garde d'enfant existe dans les autres quartiers. Les habitants du nord ne participent pas aux activités culturelles organisées en centre ville. Les Asniérois préfèrent les communes alentour au centre ville pour faire leurs achats...
- Outre les ruptures urbaines entre les quartiers, la fracture entre les Hauts d'Asnières et le reste de la ville se traduit par une "frontière mentale". Beaucoup d'Asniérois du centre ont le

## Aménagement du territoire

sentiment que ces quartiers appartiennent à un autre territoire que le leur. La majorité d'entre eux ne s'y rendent jamais.

- Pour certains participants, les voies ferrées constituent une coupure urbaine importante. Leurs abords pourraient être aménagés pour les rendre plus esthétiques.

### **2. Des outils au service d'une plus grande mixité et d'un équilibre territorial**

*La Ville dispose de plusieurs leviers, notamment des outils réglementaires, afin de mieux maîtriser le foncier et de favoriser une cohérence territoriale et une plus grande mixité, fonctionnelle et sociale, sur l'ensemble du territoire.*

#### **Un outil de planification, une vision globale du territoire : le PLU**

Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) intégré au Plan Local de l'Urbanisme (PLU) fixe les orientations de développement de la commune. Le PLU, lui, établit la réglementation qui s'applique en matière de construction. Les objectifs fixés dans le PLU visent le maintien et le développement de la mixité urbaine.

#### **Une faible maîtrise du foncier**

La Ville n'est propriétaire d'aucune réserve foncière. Toutefois, elle a signé un partenariat avec l'Etablissement Public Foncier des Hauts de Seine (EPF 92) pour acquérir des parcelles aux abords de la gare routière (station de métro Gabriel Péri). L'objectif est de requalifier cette zone et d'y construire des bureaux, des logements et des commerces.

#### **Le droit de préemption urbain**

La Ville s'est dotée d'un droit de préemption urbain renforcé, sur une large moitié Est de la commune. Cet outil réglementaire permet à la Ville d'acquérir un bien immobilier de façon prioritaire au moment de sa vente. Le droit de préemption urbain dit « renforcé » concerne les biens exclus d'un droit de préemption simple : les lots de copropriété et les immeubles construits il y a moins de dix ans.

Toutefois, la difficulté de faire coïncider les possibilités d'acquisition avec les besoins n'est pas négligeable (ex : dans le cadre d'une préemption à but commercial, la Ville ne dispose que d'une année pour trouver un commerçant repreneur).

## Aménagement du territoire

### Des projets structurants qui favorisent un polycentrisme : les ZAC

Dans le cadre de l'objectif n°10 du PLU, la Ville a entrepris la reconversion des anciens tissus industriels communaux : la restructuration des quartiers Est. La valorisation de ces quartiers s'inscrit dans une réflexion plus large de valorisation des berges (le projet de requalification des quais est une priorité du Conseil Général) et de développement de la mixité urbaine, à l'échelle des quartiers.

#### - La ZAC Asnières Bords de Seine : naissance d'un nouveau quartier

Le site (8,3 ha) se trouve à l'extrémité Est du territoire communal, dans le quartier des Grésillons (terrains Unilever). Il s'agit d'un secteur accueillant des activités (commerces, bureaux, artisanat, équipements publics). Le projet cherche à encourager un dynamisme économique local, mais aussi à ouvrir la ville sur la Seine (voir plus loin).

Ce site a accueilli ses premiers habitants pendant l'été 2009 ; et ses premiers commerces en octobre 2009. En revanche, les bureaux ne sont pas encore occupés.

#### - Un écoquartier : la ZAC Parc d'affaires

L'opération d'aménagement de la ZAC du Parc d'Affaires vise à accompagner le développement d'activités tertiaires de ce site pour le faire évoluer en véritable quartier de ville, et cela en intégrant des critères environnementaux.

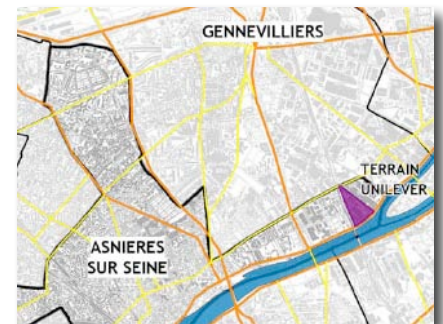
Ce site doit accueillir des logements (dont 25% de logements sociaux) et des équipements publics : groupe scolaire de 20 classes environ, crèche de 60 à 70 places, un gymnase, un espace de conférence, un parc de stationnement public de 100 places.

### Partage. Les membres du Forum 21, réunis en ateliers, ont souligné les points suivants.

- Les disparités entre les quartiers (revenus des habitants, formes d'habitat...) conduisent à une rupture urbaine marquée. Le renforcement de la mixité sociale apparaît comme un enjeu majeur à Asnières. Une meilleure répartition des logements sociaux permettrait en partie de réduire le contraste entre les Hauts d'Asnières et le reste de la ville.

Une ZAC (Zone d'Aménagement Concertée), est une procédure qui permet à une collectivité de réaliser l'aménagement ou l'équipement de terrains.

#### LOCALISATION DE LA ZAC BORD DE SEINE



Source : Etude d'impact ZAC Bords de Seine

Chiffres clés du quartier Bords de Seine : un parc de 7 000m<sup>2</sup>; 800 appartements (25% de logements sociaux) ; 73 000 m<sup>2</sup> de bureaux ; 1 500 m<sup>2</sup> de commerces de proximité (pharmacie, supérette) ; un groupe scolaire, une crèche/halte-garderie ; un gymnase, 2 terrains de sports de plein air ; une plate-forme de services publics.

## Aménagement du territoire

### 3. Cadre de vie, un enjeu fort

*Située en première couronne de l'agglomération parisienne, Asnières cherche à préserver un cadre de vie agréable : la Ville a choisi de ne pas densifier davantage son territoire – en termes démographiques. Elle entreprend également de nombreux aménagements de valorisation : ouverture sur le fleuve, amélioration de l'habitat, valorisation des espaces verts, etc.*

#### Une « densification » fonctionnelle, plutôt que démographique

Asnières-sur-Seine - à l'instar de Courbevoie, Clichy la Garenne et Levallois-Perret - présente une densité de population importante pour une commune de première couronne de l'agglomération parisienne : 17 085 habitants/km<sup>2</sup> (20 696 habitants/km<sup>2</sup> à Paris). En revanche, la commune voisine de Gennevilliers, présente une densité 4,6 fois inférieure : 86,4% des résidences gennevilloises sont des appartements et cette commune a un taux de logement social de plus de 60%.

La Ville ne souhaite pas densifier le territoire afin de conserver des espaces de respiration, de stabiliser la population et de préserver les caractéristiques architecturales des différents quartiers. Ainsi, les zones UD à dominante pavillonnaire dans le zonage du PLU ont un coefficient d'occupation des sols et un coefficient d'emprise au sol réduit (voir supra). Dans les zones UC d'habitat collectif, le règlement stipule que 55% des espaces libres doivent être traités en espaces verts.

**Remarque** : cette volonté de ne pas « densifier » peut sembler contradictoire avec les objectifs posés en matière de développement durable ; l'objectif de rationalisation de l'espace et de préservation des espaces naturels imposant en effet une densification du tissu urbain.

Toutefois, il s'agit d'être précis, sur ce terme. La densification ne doit pas se faire au détriment de la qualité du cadre de vie et du bien-être des habitants. Au-delà des ratios que l'on peut calculer à l'échelle d'une ville ou des quartiers, la perception de la densité, et le sentiment de confort est propre à chacun.

Le Coefficient d'Occupation des Sols définit la surface constructible, par rapport à la surface du terrain.

Contrairement aux idées reçues, l'urbanisme vertical ne correspond pas systématiquement à une forte densité démographique, en raison de la surface des espaces verts laissée aux pieds des immeubles.

## Aménagement du territoire

### COMPARAISON DE LA DENSITE ENTRE ASNIERES SUR SEINE ET LES COMMUNES VOISINES

Commune	Densité (hab/km <sup>2</sup> ) INSEE RP 2006
Gennevilliers	3 699
Villeneuve la Garenne	7 677
Colombes	10 503
Bois-Colombes	14 141
<b>Asnières sur Seine</b>	<b>17 085</b>
Clichy la Garenne	18 559
Courbevoie	20 243
Levallois-Perret	26 079

Source : Fiches communales, INSEE RP 2006

La densification en matière de développement durable ne suppose donc ni la construction de « tours » de grande hauteur (qui offrent d'ailleurs une densité réduite, en termes d'habitants au km<sup>2</sup>) ; ni même des densités d'habitants / km<sup>2</sup> très importantes. Elle ne repose pas nécessairement sur une densification démographique très poussée (en l'occurrence, celle-ci se heurterait aux limites des équipements communaux, notamment les écoles) ; mais plutôt sur une « densification fonctionnelle ». Elle suppose, notamment, via une densification forte des fonctions urbaines, de promouvoir, au niveau local et micro-local, une complémentarité habitat / services / emploi / commerces / loisirs (mais aussi les espaces verts), visant à réduire les déplacements, et à donner à la ville une richesse réelle, tant sur le plan économique, que sur celui du lien social et de la qualité de vie.

### **Globalement, une bonne répartition des fonctions urbaines**

Dans le cadre de cette analyse, il convient de noter que la Ville dispose, malgré ses discontinuités, de certains atouts. Globalement, à l'exception des quartiers cités précédemment, les fonctions urbaines (habitat, activités, commerces, équipements publics...) y sont en effet assez bien réparties géographiquement.

Les équipements publics, culturels, sportifs, les écoles, les structures d'accueil pour les jeunes ou la petite enfance, les marchés etc. sont présents dans chaque quartier.

Toutefois, ces équipements sont aujourd'hui peu adaptés voire insuffisants au regard du dynamisme démographique d'Asnières, et notamment du rajeunissement de la population.

Entre 2004 et 2008, le quartier Voltaire a bénéficié d'une opération de renouvellement urbain, action concertée entre la Mairie, l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat), l'Etat et le Conseil Général 92. Elle visait l'amélioration des conditions de vie, la remise sur le marché de logements vacants, et la préservation du patrimoine architectural et urbain. Cette opération a permis d'aider des propriétaires asniérois à réaliser des travaux d'amélioration tels qu'un ravalement de façade ou un renforcement de l'isolation. En cela, notamment, elle s'inscrit pleinement dans une démarche « durable ».

## Aménagement du territoire

### Une opération de renouvellement urbain : les Hauts d'Asnières

Le projet de renouvellement urbain des Hauts d'Asnières sur le périmètre de la Zone Urbaine Sensible (ZUS), va d'ailleurs dans le sens de cette densification fonctionnelle. Cette opération vise à désenclaver ce quartier et développer l'accès des habitants aux équipements publics, à l'emploi, etc. Les premiers logements neufs ont été livrés.

Sur ce projet, la Ville a mis en place une démarche globale de Haute Qualité Environnementale : les bâtiments construits devront être conformes aux exigences définies par le label Habitat et Environnement, et au référentiel Bâtiments tertiaires – démarche HQE du groupe CSTB pour les bureaux et les équipements.

Il semble que les habitants de ces quartiers côtoient peu le centre-ville d'Asnières, et réciproquement, les habitants des autres quartiers se rendent peu dans les Hauts d'Asnières, en dépit de l'implantation d'équipements tels que la patinoire olympique, la piscine Franck Esposito...

Le prolongement du tramway T1 jusqu'à la station de métro Asnières-Gennevilliers permettra en revanche de gagner facilement la gare de Gennevilliers et celle de Saint-Denis, ce qui facilite les déplacements de banlieue à banlieue.

### Développer les espaces verts et les squares

Les espaces verts et les squares sont des enjeux d'amélioration du cadre de vie. Aujourd'hui, les espaces verts sont peu accessibles, physiquement et visuellement : entourés de grilles en fer forgées, ceinturés par des voies de communication importantes (ex : le parc Robinson).

La Ville souhaiterait développer une trame verte qui relierait les berges, l'île Robinson, le parc Voyer d'Argenson, le square Joffre à la coulée verte de Gennevilliers, jusqu'au parc des Chanteraines. Cela permettrait d'offrir une respiration pour les habitants et de favoriser des corridors verts où peut se développer la biodiversité (voir la Fiche Espaces verts).

L'opération de renouvellement urbain :

- Démolition de la barre des Gentianes prévue en 2010 (35 logements sur 317 sont encore occupés) et celle du centre commercial Poincaré (en 2009).
- Requalification des voiries.
- Relocalisation du stade Léo Lagrange associé à un nouveau gymnase sur l'avenue de la Redoute.
- Relocalisation d'équipements (Maison des Loisirs et de la Culture, Maison des Femmes, local pour la Police Municipale, plate-forme d'équipements publics) -
- Réhabilitation du gymnase de l'école Poincaré, en 2010.
- Requalification du Centre commercial des Mourinoux en 2010, création d'un pôle commercial de proximité près de la station de métro Les Courtilles et réalisation d'un programme de bureaux le long du boulevard Pierre de Coubertin.

## Aménagement du territoire

### LOCALISATION DES ESPACES VERTS EXISTANTS ET EN PROJET



Source : PLU, Juin 2006

### Valoriser le fleuve

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a posé comme objectif d'ouvrir la Ville sur la Seine. Les berges représentent un potentiel, aujourd'hui sous-exploité, un espace de respiration, de promenade et de loisirs, qui permet de maintenir un lien entre les habitants et la Nature.

Les berges peuvent aussi être des lieux de rencontre et de lien social, et peuvent créer un lien entre les quartiers Est et le centre d'Asnières. La mutation des quartiers Est (ZAC Parc d'Affaires, PSA), et la requalification des quais permettront de valoriser cet élément naturel qu'est le fleuve. Aujourd'hui, l'accès au fleuve est difficile (franchissement de la D7). Un projet de passerelle a été abandonné par le Conseil Général d'où une nécessité de requalifier cette voie en faveur des piétons et des cyclistes.

## Aménagement du territoire

### Forces

- Une population qui rajeunit
- Le développement des fonctions sur l'ensemble du territoire

### Faiblesses

- Des disparités sociales spatialement identifiées
- Une faible valorisation du fleuve

### Opportunités

- La requalification des quartiers Est
- L'ouverture de la ville vers la Seine
- L'écoquartier Parc d'Affaires
- Un partenariat avec l'EPF 92
- La rénovation des Hauts d'Asnières (ANRU)

### Menaces

- La croissance démographique qui induit des besoins d'équipements

### Pistes d'actions

- Développer l'accessibilité physique et visuelle des espaces verts
- Une formation des agents à l'Approche Environnementale de l'Urbanisme
- Un aménagement visant à favoriser une « densification fonctionnelle » et la HQE